

ASSOCIATION HERVE GOURDEL

Règlement du Trail Hervé Gourdel – 1er octobre 2023

www.fim-associationhg.org - Courriel : contact@fim-associationhg.org

Association de bienfaisance loi 1901 à but non lucratif reconnue d'intérêt général

13, avenue de Fillrey; Les Oliviers -Cimiez Parc, 06000 Nice

N° d'inscription au registre national des associations / RNA W062008478

Organisé par l'association qui porte son nom, ce «Trail» est une randonnée familiale et se veut avant tout un moment de convivialité, de communication, de solidarité, intergénérationnelle, sociale, de découverte des différences, mais également de respect dû à l'environnement; la randonnée se déroule dans une espace protégé. Les randonneurs individuels ou en équipes entourent une personne en situation de handicap. Ce n'est pas une course mais une randonnée. Le pique-nique en fin de randonnée permettra de renforcer ces échanges.

1. Le trail aura lieu le 1er octobre 2023 dans le Parc national du Mercantour, sur la commune de Belvédère dans la vallée de la Gordolasque avec un départ du Pont du Countet (au bout de la route M171).

2. Il a, en outre, pour objectif de valoriser les échanges entre valides (familles, jeunes, enfants...) et les personnes en situation de handicap qui seront les porteurs du dossard de leur équipe.

3. Les équipes joëlette devront, à l'inscription, être constituées au minimum de 4 porteurs ayant l'expérience du maniement des joëlettes. Nous proposerons en complément de cette équipe constituée, au minimum 2 personnes souhaitant expérimenter le portage en joëlette.

Tout mineur de moins de quatorze ans devra être accompagné d'un parent ou tuteur..

4. Les personnes en situation de handicap visuel seront accompagnées chacune par un valide, pas de nombre maximum.

5. Les handi-cavaliers (sous réserve de disponibilité) devront avoir un minimum d'expérience de l'équitation, un bon équilibre sur les selles standards et être capables de descendre de cheval pour faire quelques pas aidés par deux personnes en cas de passage difficile.

6. Les mal-entendants courront seuls avec obligatoirement un sifflet pour se signaler.

7. Les participants valides et handicapés devront être présents sur le parking du Lac (indiqué par un panneau) à 8h45 pour la remise des couleurs par équipe, le briefing des participants ainsi que pour entendre les consignes de sécurité.

8. Maximum de participants handicapés et valides confondus : 120 personnes.

9. Les secours : Poste pompiers avec deux secouristes au départ et à mi-parcours un poste avec un médecin, et un accompagnateur en montagne avec radio à la fin du parcours.

10. 6 bénévoles assureront sur le parcours des points de ravitaillements avec eau, et barres énergétiques Chaque participant doit prévoir en plus du ravitaillement d'avoir au départ au minimum une gourde ou une bouteille ½ l d'eau ou équivalent.

11. Deux bénévoles de l'association Hervé Gourdel fermeront le parcours après les derniers départs.

12. Tout participant devra se conformer au parcours indiqué sur la carte; tout manquement nuirait à la sécurité du ou des participants.

13. Tous les participants devront avoir un équipement individuel adapté à l'activité (chaussures de montagne ou de trail, vêtements adaptés au froid ou à la chaleur...) ; les

sentiers de montagne sont caillouteux. Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser un concurrent si celui-ci est insuffisamment équipé, mettant ainsi sa propre sécurité en jeu.

14. Concernant les équipes « Joëlettes » ou « Malvoyants », en cas de niveau très hétérogène ou déséquilibré, qui pourrait entraîner un danger pour l'équipe, le comité d'organisation se réserve le droit de leur refuser le départ pour des questions de sécurité, quelque soit le parcours.

15. Il est souhaitable que chaque participant valide ou non dispose d'un petit sac à dos avec une tenue adaptée à la météo du jour. Les prévisions météo seront confirmées à chaque participant la veille par email.

16. Port d'un casque obligatoire pour les personnes portées en joëlette, ou montant à cheval.

17. Tous les participants recevront, une médaille. Le principe de cette Rando-Trail est « 100% de vainqueurs ».

18. Inscription en « Individuel » 12 euros par participant adhérent à l'association Hervé Gourdel, 17 Euros pour les non-adhérents. Les droits d'inscription seront réduits pour une équipe constituée à l'avance (50 Euros).

19. Date limite d'inscription: 15 septembre 2023.

20. Les demandes d'inscription ne seront prises en compte que si le dossier est complet. Fiche d'inscription complétée précisément, certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport, datant de moins d'un an à la date de cette Rando-Trail ou licence d'athlétisme.

21. En cas de risque de mauvais temps pouvant compromettre la sécurité des participants, le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler le trail 24h avant le départ. Communication de l'information par email à tous les inscrits et sur le site internet du trail. Dans ce cas, les frais d'inscriptions seront intégralement remboursés. Aucun dédommagement ne pourra être réclamé à l'association Hervé Gourdel.

22. L'inscription à la rando-trail Hervé Gourdel entraîne la pleine acceptation du règlement.

23. En cas de litige, le tribunal de la circonscription est seul compétent.

www.fim-associationhg.org - Courriel : contact@fim-associationhg.org

Association de bienfaisance loi 1901 à but non lucratif reconnue d'intérêt général

13, avenue de Fillrey; Les Oliviers -Cimiez Parc, 06000 Nice

N° d'inscription au registre national des associations / RNA W062008478